

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1858.

Budget des dépenses de la Chambre des Représentants pour l'exercice 1860.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (1), PAR M. MOREAU.

MESSIEURS,

Aux termes de l'art. 83 du règlement de la Chambre, la commission de comptabilité, après avoir examiné les pièces justificatives annexées à l'état récapitulatif des dépenses, et s'être assurée que celles-ci avaient été faites régulièrement, a apuré d'abord le compte de l'exercice 1857.

En voici le résultat :

Le crédit alloué pour les dépenses de ladite année était de fr. 452,920 »
y compris la somme de 1,320 francs votée par la loi du 8 avril 1857,
et destinée à augmenter les traitements des employés inférieurs.

Les dépenses effectuées se montent à 438,062 39

L'excédant de crédit qu'on doit annuler est donc de . . . fr. 14,857 61

Passant ensuite à l'examen des besoins de l'exercice 1860, la commission sur la proposition de MM. les questeurs, a fixé provisoirement le crédit nécessaire pour faire face aux besoins de la Chambre, pendant ladite année, à 452.600 francs.

Le tableau ci-annexé, divisé en huit articles, indique les allocations portées au budget de 1859, et celles qui sont demandées pour l'exercice 1860 ; ces dernières sont les mêmes que celles que la Chambre a votée pour l'année prochaine, sauf une augmentation de 1,000 francs à l'art. 3 résultant d'une décision du bureau de la Chambre, qui a augmenté d'un le nombre des sténographes.

(1) La commission est composée de MM. ORTS, président, MANILIUS, MASCART, MORFAU, DE MAN D'ATTENRODE, NEYT et ALLARD.

En conséquence, la commission de comptabilité, vous propose de voter une somme de 452,600 francs pour subvenir aux dépenses des différents services de la Chambre, en 1860, crédit qui sera porté au budget des dotations.

Le Rapporteur,
A. J. MOREAU.

Le Président,
Aug. ORTS.

PROJET DE BUDGET POUR 1860.

N° D'ORDRE.	NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDITS ALLOUÉS pour 1859.	CRÉDITS DEMANDÉS pour 1860.	CRÉDITS ADOPTÉS par LA COMMISSION de COMPTABILITÉ.	Observations.
1	Indemnité des Représentants.....	311,852 50	311,852 50	311,852 50	
2	Traitement du greffier.....	5,000 »	5,000 »	5,000 »	
3	— des sténographes.....	26,000 »	(a) 27,000 »	27,000 »	(a) L'augmentation de 1,000 francs résulte d'une décision du bureau de la Chambre, qui porte à six, le nombre des sténographes.
4	— des employés.....	33,230 »	33,230 »	33,230 »	
5	Salaire des gens de peine.....	3,497 50	3,497 50	3,497 50	
6	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre.....	8,000 »	8,000 »	8,000 »	
7	Impressions pour le service de la Chambre.	37,000 »	37,000 »	37,000 »	
8	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, reliures, menues dépenses.....	30,000 »	30,000 »	30,000 »	
	TOTAUX.....fr.	451,600 »	452,600 »	452,600 »	